

possède un grand nombre d'installations. J'aimerais demander au ministre de veiller à ce que la coopérative de l'île Fogo participe à cette nouvelle entreprise et soit avertie de ses objectifs. J'espère qu'on en tiendra compte lors des prises de décisions intéressant les agents et autres personnes qui agiront au nom de cette société de commercialisation.

Des représentants de cette coopérative m'ont dit seulement cette semaine qu'ils étaient très satisfaits de cette mesure et très optimistes, comme nous le sommes tous, bien qu'avec quelques réserves. Il serait certainement nécessaire que cette coopérative ait l'exclusivité sur l'île Fogo, qui produit annuellement entre 60 et 80,000 quintaux de poisson. C'est la seule contribution importante de toute la région. Je pourrais parler plus longuement, mais je m'interromps car j'aimerais que ce bill soit adopté avant 6 heures.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, avant que vous ne mettiez la question aux voix, peut-être le ministre pourrait-il répondre. Il n'est que 6 heures moins 5 et il lui incombe de faire quelques observations.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier les députés présents à la Chambre aujourd'hui et, particulièrement ceux de Terre-Neuve pour leur appui à la présente mesure. Nous constituons un nouvel office. A mon avis, c'est un organisme qui s'imposait depuis longtemps.

Un office de ce genre aurait dû être établi il y a nombre d'années. Un tel organisme a été recommandé à l'occasion par des commissions royales et des comités spéciaux constitués pour examiner la situation du poisson salé sur la côte est du Canada. Malheureusement, pour une raison quelconque, l'institution d'un tel organisme ne s'est pas réalisée. Nous n'avons pas eu d'organisme centralisé de commercialisation des exportations. Notre commerce du poisson n'a sûrement pas été structuré de façon à bien servir les pêcheurs de morue salée dans nos eaux intérieures, et à les aider à connaître les besoins du marché et à produire des denrées de qualité dans les quantités exigées par le marché afin qu'ils puissent obtenir de leurs prises un revenu plus élevé.

Le député de South Shore (M. Crouse) a parlé de l'Office, sous son libellé actuel, comme d'une société froide et dépourvue de cœur. Ce ne doit pas être cela. Ce ne peut être cela. De toute évidence, pendant les premières semaines et les premiers mois, l'Office

ne sera qu'un instrument mal rodé. Il dépend de nous tous, je crois, de l'améliorer. Nous voudrions peut-être améliorer le projet de loi plus tard. Toutefois, l'Office lui-même traitera bon nombre, sinon la totalité, des problèmes qui se posent aujourd'hui aux pêcheurs de morue le long de la côte atlantique. Mais il faudra que cette mesure soit épurée, humanisée et complétée par d'autres. Là-dessus je suis d'accord.

On a parlé de centralisation. On a même parlé de double emploi. Ce problème a été étudié assez longuement en comité. C'est un sujet qui préoccupe le commerce du poisson salé, notamment à Terre-Neuve mais aussi en Nouvelle-Écosse et au Québec. Il n'est fait aucune allusion à un double emploi dans la loi elle-même. C'est une question que doivent résoudre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux qui optent pour ce projet.

Sauf erreur, toutes les provinces de la région atlantique, y compris le Québec, choisiront de participer à ce programme. Si le bill ne fait pas mention du double emploi, c'est parce que la propriété est une affaire qui relève de la juridiction des provinces. Les provinces doivent, en conséquence, avoir voix au double emploi, puisqu'elles devront adopter une loi d'autorisation ou complémentaire pour en faire une opération d'ensemble et rendre l'Office canadien du poisson salé une entreprise complète qui puisse fonctionner efficacement au point de vue constitutionnel.

A l'heure actuelle, nous élaborons une formule que nous allons proposer aux provinces pour éviter le double emploi. En fait, nous allons négocier cette formule avec les diverses provinces qui voudront savoir en quoi elle consiste et dans quelle mesure elle supprimera le double emploi, avant qu'elles ne présentent au printemps leur propre projet de loi à leurs Assemblées législatives respectives. Je m'attends que des lois complémentaires seront présentées et adoptées dans le cours de l'année dans les cinq Assemblées législatives provinciales. On évitera du mieux possible le double emploi.

Il faudra compter sur un certain nombre d'autres ministères, fédéraux et provinciaux. Le ministère de la Main-d'œuvre s'occupera de formation et de recyclage afin de valoriser la pêche du poisson salé et aider ceux qui veulent l'abandonner pour des emplois mieux rémunérés. Nous aurons l'aide du ministère de l'Industrie et du Commerce et de celui des Affaires extérieures pour nos ventes à l'étranger. Les divers ministères provinciaux nous aideront à réaliser la réadaptation.